

## **Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical**

-----  
**Séance du 11 décembre 2018**

Délégués syndicaux en exercice : 45

**Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANCON, sous la présidence de Mme Catherine THIEBAUT, Présidente.**

*La séance est ouverte à 18h05 et levée à 20h05*

**Etaient présents :**

**C.A.G.B :** ALLEMANN Frédéric ; AVIS André ; BARTHELET Catherine ; BESANÇON Jean-Noël ; BIZE Thibaut ; BOUSSET Jean-Marc ; CANAL Jacques ; CAULET Claudine ; DEVESA Cyril ; EL YASSA Myriam suppléante de ANDRIANTAVY Anne-Sophie ; FELICE Alain ; FALCINELLA Béatrice ; FIETIER Vincent ; JAVAUX Thomas ; LAIDIÉ Franck ; LEGAIN Olivier ; LINDECKER Cédric ; LOPEZ François ; MAGNIN-FEYSOT Christian ; MARESCHAL Claude suppléant de EDME Philippe ; MAURICE Yves ; MOUGIN Philippe ; POUJET Yannick ; RUTKOWSKI Serge ; STHAL Rémi ; THIEBAUT Catherine ; VAN HELLE Gérard

**C.C.L.L :** DAUDEY Pierre ; DUCRET Sylvain ; MONIOTTE Jacques ; QUÉTÉ Gérard ; STADELMANN Jean-Claude

**C.C.V.M :**

**Etaient excusés :**

**C.A.G.B :** ANDRIANTAVY Anne-Sophie ; JACQUIN Denis ; VIGNOT Anne

**C.C.L.L :** EDME Philippe ; FAIVRE Sarah ; GROLEAU Colette

**C.C.V.M :** MORALES Roland

**Secrétaire de séance :** Yves MAURICE

**Procuration de vote :**

**Mandants :** BOILLON Michel ; MAILLOT Elsa

**Mandataires :** DUCRET Sylvain ; BIZE Thibaut

**Objet :** Proposition d'un tarif pour la location des gobelets réutilisables

## **PROPOSITION D'UN TARIF POUR LA LOCATION DES GOBELETS REUTILISABLES**

**Rapporteur** : Françoise GALLIOU, Vice-Présidente

### **I. CONTEXTE**

La prestation de gestion-lavage des gobelets réutilisables est assurée par Fiesta Avenue depuis avril 2017.

Dans le cadre du marché 17-15, la prestation s'élevait à 0,07 € HT soit 0,084 € TTC par gobelet. Depuis novembre 2018, dans le cadre du renouvellement du marché, un nouveau tarif a été fixé par Fiesta Avenue s'élevant à 0,208 € HT soit 0,25 € TTC par gobelet. Ce nouveau tarif s'explique par :

- le temps passé pour laver les gobelets
- une durée de séchage très importante qui implique un espace de stockage important.

Pour mémoire, ce coût est financé intégralement par le SYBERT. A ce jour, les organisateurs ne financent pas le service de gestion-lavage.

Sur un an (juillet 2017-juin 2018) :

Nombre de manifestations accompagnées	Nombre de gobelets empruntés	Nombre de gobelets non restitués	Coût pour le SYBERT (à 0.08€ / gobelet)	Coût pour le SYBERT (à 0.25€ / gobelet)
100	88 500	6 500	580 € TTC + achat des verres non restitués*	15 625 € TTC + achat des verres non restitués*

\*achat de 6 500 gobelets avec logo quadri-couleur SYBERT revient environ à 1 625 € TTC.

Le nouveau tarif imposé par Fiesta Avenue augmente considérablement la prestation de gestion-lavage. Le SYBERT travaille actuellement à rechercher un nouveau prestataire ; une 1<sup>ère</sup> rencontre avec l'ADAPEI du Doubs a été organisée pour étudier l'opportunité de proposer ce service.

### **II. REFLEXION SUR LA POURSUITE DU SERVICE DE GESTION-LAVAGE ET MISE EN PLACE D'UN TARIF DE LOCATION**

Le service de gestion-lavage de gobelets réutilisables reste très apprécié des associations. Pour aider au financement de cette prestation, il est proposé de demander une participation financière aux emprunteurs. Ce supplément permettrait également de limiter la surestimation probable du nombre de gobelets empruntés.

A titre d'exemple, certaines collectivités demandent aux emprunteurs une contribution pour le lavage des gobelets comprise entre 0,03 € et 0,08 € TTC par gobelet.

Il est proposé d'instaurer une contribution de 0,041 € HT soit 0,05€ TTC pour le lavage des gobelets.

**Simulation pour un coût de lavage imputé aux emprunteurs de 0,05 € TTC par gobelet :**

Nombre de gobelets empruntés	Coût pour l'association (base : 0.05 € / gobelet) (hors droit d'entrée)	Coût résiduel TTC pour le SYBERT (hors droit d'entrée et recette liée aux gobelets consignés)
100	5 €	20 €
500	25 €	100 €
1000	50 €	200 €
2000	100 €	400 €
3500 (plafond)	175 €	700 €
100 000 (total sur 1 an)	5 000 €	20 000 €

On estime à 7% le nombre de gobelets non restitués, soit 7 000 € de consignés encaissés en plus par le SYBERT.

Afin de limiter les dépenses de ce service, d'autres pistes peuvent être envisagées :

- limiter le nombre de gobelets prêtés par manifestation (aujourd'hui, le plafond est de 3 500 gobelets)
- limiter le nombre de gobelets prêtés sur une année et arrêter le service dès que le plafond est atteint

**A l'unanimité, le Comité Syndical se prononce favorablement sur :**

- **la poursuite du service de gestion-lavage des gobelets selon les conditions détaillées ci-dessus,**
- **la mise en place d'un tarif pour l'emprunt des gobelets par les associations et les communes pour 0,05 € TTC par gobelet.**

Pour extrait conforme,  
La Présidente du SYBERT,  
Catherine THIEBAUT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 34  
Contre : 0  
Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 20 DEC. 2018

Contrôle de légalité

